

**Master 1 DROIT**

Examens du 2<sup>nd</sup> semestre 2018/2019

Session 1

## Procédures civiles d'exécution

Philippe HOONAKKER

Traiter les questions suivantes :

1. Citez les dispenses légales à l'autorisation judiciaire de pratiquer des mesures conservatoires.

**(4 points)**

2. Le 21 mars 2019, M. Manchet et M. Ballot, respectivement créancier privilégié et créancier chirographaire de la société Luron, font pratiquer une saisie-attribution entre les mains de l'une de ses clientes, Mme Migot. Les deux saisies sont dénoncées le 28 mars 2019 à la société Luron. Mais le 5 avril 2019, celle-ci est mise en liquidation judiciaire et la date de cessation des paiements est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2019. Maître Vino, le liquidateur judiciaire, vous interroge sur les points suivants :

- peut-il contester les saisies pratiquées,
- à défaut, si elles sont valables toutes les deux, comment les sommes dues par Mme Migot, d'un montant insuffisant, devront-elles être réparties entre M. Manchet et M. Ballot ?

**(6 points)**

3. La procédure de distribution des deniers.

**(10 points)**

Durée : 1 heure.

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Matériel autorisé : Aucun